



LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA, EN SÉANCE PUBLIQUE, LE :

JEUDI 10 AVRIL à 20 heures

**Salle du Conseil
17650 SAINT-DENIS-D'OLERON**

Le Maire,
Joseph HUOT



ORDRE DU JOUR

- 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025**
- 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AGISSANT EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 2.1. D-102/2025 – Port - modifiant les membres du conseil portuaire
 - 2.2. D-103/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant « Grignote et Papote » sur le domaine public
 - 2.3. D-104/2025 – commune - prescrivant la mise à disposition du public du permis d'aménager des sections du plan vélo 3
 - 2.4. D-105/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'une attraction de loisirs « Maxi Trampo » sur le domaine public
 - 2.5. D-106/2025 – commune – autorisant l'ouverture d'un débit de boisson temporaire – M. Legoguelin - APSDO
 - 2.6. D-107/2025 – commune – autorisant l'ouverture d'un débit de boisson temporaire – M. MARTIN
 - 2.7. D-108/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant « Poséidon Kitchen » sur le domaine public
 - 2.8. D-109/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant « A la pêche aux moules » sur le domaine public
 - 2.9. D-110/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant « Côté ch'tis » sur le domaine public
 - 2.10. D-111/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant « Le Bon Camion » sur le domaine public
 - 2.11. D-112/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant « Sunny Go » sur le domaine public
 - 2.12. D-113/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant « Le Petit Atelier » sur le domaine public
 - 2.13. D-114/2025 – commune - autorisant l'exploitation d'un commerce ambulant de M. Gilles Dufour, sur le domaine public
 - 2.14. M-001/2025 – commune – portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le dépôt de déchets (restaurant chez George)

3. URBANISME

- 3.1. Commune - Cession d'une partie de la parcelle ZD660 pour régularisation d'erreur cadastrale au profit de Madame Véronique Denis.

4. FINANCES

- 4.1. Vote des taxes locales de 2025
- 4.2. Attribution des subventions aux associations pour 2025
- 4.3. Commune – Affectation des résultats de 2024 et vote du budget primitif de 2025
 - 4.3.1. Commune – Affectation des résultats de 2024
 - 4.3.2. Commune – Vote du budget primitif de 2025 et taux de fongibilité des crédits
- 4.4. Port - Affectation des résultats de 2024 et vote du budget primitif de 2025
 - 4.4.1. Port – Affectation des résultats de 2024
 - 4.4.2. Port – Vote du budget primitif de 2025
- 4.5. Camping - Affectation des résultats de 2024 et vote du budget primitif de 2025
 - 4.5.1. Camping – Affectation de résultats de 2024
 - 4.5.2. Camping – Vote du budget primitif de 2025
- 4.6. Phare - Affectation des résultats de 2024 et vote du budget primitif de 2025
 - 4.6.1. Phare – Affectation des résultats de 2024
 - 4.6.2. Phare – Vote du budget primitif de 2025
- 4.7. Commune – Evènement « Chassiron, vent et lumière » :
 - 4.7.1. Création de tarifs – Billetterie Navettes « Chassiron, vent et lumières »
 - 4.7.2. Convention de mandat – Billetterie Navettes – « Chassiron, vent et lumières »
 - 4.7.3. Création de tarifs – Boutique « Chassiron, vent et lumières »
- 4.8. Camping – Réduction exceptionnelle du tarif « forfait 1 à 2 personnes + véhicule » à l'occasion du National Open Dart 18 du 6 au 9 juin 2025

5. AFFAIRES GENERALES

- 5.1. Commune – régulation des meublés de tourisme
- 5.2. Commune - Convention de mandat entre la commune de Saint-Denis-d'Oléron et la société « 7smash ».
- 5.3. Commune - Convention de mise à disposition de terrains de tennis entre la commune de Saint-Denis-D'oléron et Julien Delisle.
- 5.4. Commune - Contrat d'engagement festival d'humour « ILE A RIRE » entre la commune de Saint-Denis-d'Oléron et l'association « Les Pradoches »
- 5.5. Commune - Convention entre la commune de Saint-Denis d'Oléron et le Foyer rural
- 5.6. Port – Convention de libération des places au port pour l'année 2025
- 5.7. Commune – A.F.R. (Association Foncière de Remembrement) annule et remplace la délibération n°2024.162 du 12/12/2024 concernant le renouvellement des membres de l'A.F.R.

6. INTERCOMMUNALITE

- 6.1. Convention triennale de mise à disposition du système d'Information Territoriale du Pôle Marennes Oléron
- 6.2. Participation aux dépenses de destruction des nids de frelons

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Convention Insularité Oléron 2024/2026